



Paris, le 4 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Soutien aux élus du Rhône ciblés par des actes inacceptables

Associé par Claire Peigné, présidente de l'AMF69, à une réunion d'échanges consacrée aux actes malveillants et agressions dont plusieurs élus du Rhône ont été victimes, François Baroin, président de l'AMF, s'est rendu à Lyon ce jeudi 4 mars pour leur apporter le soutien de l'Association.

A l'invitation du préfet délégué pour la défense et la sécurité du Rhône, et en présence du président du Conseil départemental, du procureur de la République de Lyon, des représentants des forces de sécurité intérieure, l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité ont pu s'exprimer sur l'insécurité croissante qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mandat et l'urgence de prendre des mesures fortes pour endiguer ce phénomène.

A travers les élus du Rhône, le président de l'AMF a souhaité adresser un message de soutien et de solidarité à tous les maires de France. Il a indiqué aux maires « *que nous n'acceptons pas les tentatives d'intimidation contre les maires et que nous réagirons à toute forme d'agression aussi longtemps que nécessaire. S'attaquer aux maires, c'est s'en prendre à la République elle-même.* »

Au-delà de leur personne, les maires participent du fondement et de la continuité du pacte social qui unit la société. Par leur action quotidienne, ils sont des garants essentiels du fonctionnement démocratique du pays, grâce auquel chaque citoyen bénéficie du respect de ses droits, et notamment de ses libertés.

Aucun intérêt individuel, ni aucun groupe organisé, aucune revendication, ni aucune entreprise délictueuse, ne fera renoncer les maires à exercer les responsabilités que le suffrage universel leur a confiées. Les maires sont unis dans cette épreuve, mais ils ont besoin du soutien de tous les citoyens qui partagent avec eux le respect des institutions et des personnes.

L'AMF reconnaît que les services préfectoraux, de police et de gendarmerie sont mobilisés autour des élus pour que les enquêtes soient conduites et aboutissent. Devant la recrudescence des atteintes, leurs efforts doivent s'amplifier.

De même, par sa circulaire de septembre 2020, le Garde des sceaux a mis en alerte les parquets pour qu'une réponse plus rapide et plus systématique soit apportée à chaque incident. L'AMF attend que ces instructions soient généralisées dans tous les parquets et que les juridictions du siège prennent mieux en compte la gravité des faits dont nous parlons.

L'AMF est par ailleurs aux côtés des maires et de leurs équipes en toutes circonstances. Elle reste vigilante au travers de l'Observatoire AMF des agressions envers les élu(e)s.